

Conseil Communal
De et à Château-d'Oex
Législature 2021-2026

Château-d'Oex, le 24 octobre 2024

Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis no 24-2024
Avant-projet pour l'agrandissement et la rénovation du bâtiment « En Glacière » – demande de crédit

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

La commission chargée d'étudier le préavis susmentionné s'est réunie le mardi 8 octobre 2024 dans la salle de la Municipalité. Elle était composée de MM. Frédéric Combremont (premier membre), Lucien Rossier, Raymond Vuadens, Pierre-Alain Gorgé et du rapporteur soussigné en remplacement de M. Yvan Morier. La délégation municipale était composée de MM. Maximilien Stauber, Pascal Berruex et Amaury Berney, du service de l'urbanisme, responsable de la coordination du projet CLÉS.

M. Stauber a introduit le sujet comme l'un des préavis les plus importants pour l'avenir des infrastructures de la commune. À ce stade, il s'agira de se prononcer sur le principe des affectations plutôt que sur l'aspect financier. Sur les quatre pôles du projet CLÉS, nous devons aujourd'hui nous concentrer sur deux, à savoir la Grande Salle et le site en Glacière. Ils sont intimement liés, l'affectation du premier étant déplacée vers le second. L'idée est de regrouper sous un même toit tous les espaces dédiés aux spectacles et à l'événementiel en dehors du village, avec un accès facilité et un stationnement suffisant. La Grande Salle actuelle accueillerait alors les programmes parascolaires nécessaires, comme une cantine pour l'horaire continu et des places supplémentaires pour l'accueil extra-scolaire. M. Berruex nous précise que d'ici à 2030, nous devons trouver une cinquantaine de places supplémentaires, accompagnées d'une cantine scolaire pour l'activation de l'horaire continu. C'est donc un sujet très important qu'il faudra traiter en priorité dans les prochaines années.

Q : Quelle sera la taille de la nouvelle salle de spectacle ?

R : Elle pourra accueillir entre 300 et 320 places, sachant que la salle actuelle peut en accueillir environ 200. De plus, il y aura une autre salle d'une capacité d'environ 200 places, qui pourra être divisée en deux pour plus de flexibilité.

Q : Comment s'est déroulée la phase d'étude de faisabilité ?

R : La commune a mis en place un groupe de travail regroupant tous les acteurs du site (FIB, CCL, ESSS, TCO) en Glacière afin de clarifier au mieux les besoins futurs. Les séances participatives ont permis de rédiger un programme qui a été confié à un bureau d'architectes. Les premiers retours sont positifs. Ces différents acteurs sont d'ailleurs invités à participer activement lors des prochaines étapes de la planification.

Q : Le projet en Glacière est en partie situé sur la parcelle voisine, comment allez-vous gérer cela ?

R : Le propriétaire en question fera une proposition prochainement à ce sujet. Que ce soit l'achat d'une parcelle morcelée ou la location à long terme, il est clair que la commune n'ira pas plus loin sans l'assurance d'une solution pérenne pour l'avenir de ce projet.

Q : Est-ce que les 10'000 CHF prévus dans le budget suffiront à assurer l'approbation de la DGIP pour le projet d'accueil extra-scolaire à la Grande Salle ?

R : Avec l'avant-projet de rénovation déjà élaboré, cela suffira pour assurer la faisabilité auprès du canton. Si ce préavis est accepté, il s'agira de la première démarche à entreprendre avant d'aller plus loin avec le site « en Glacière ».

Rapport sous embargo jusqu'à l'issue du Conseil communal du 31 octobre 2024

Q : Si le préavis est accepté, comment s'assurer que la prochaine demande pour la Grande Salle soit également acceptée ?

R : Comme cela est mentionné en gras dans le préavis, c'est la répartition globale des activités qui est soumise au vote. En cas d'adoption par le Conseil communal, la Grande Salle deviendra le lieu d'accueil parascolaire et le site en Glacière sera dédié aux spectacles et manifestations, en plus du jardin des neiges.

Q : Est-ce que la commune a les ressources humaines suffisantes pour mener les deux projets en même temps ?

R : M. Stauber rappelle que le poste de M. Berney a été créé afin d'augmenter la capacité d'autogestion de la commune sans devoir tout remettre à un bureau externe. De plus, les phases de planification seront suffisamment espacées pour être gérées correctement. Une fois les autorisations obtenues, ce sera aux bureaux d'architectes de gérer les chantiers.

Q : Comment assurer la continuité de ces projets au fil des législatures ?

R : Étant donné l'ampleur des projets, ils devront obligatoirement s'étaler sur plusieurs législatures, mais il n'est pas possible de garantir que certains aspects ne seront pas remis en question à l'avenir.

Q : Est-ce qu'il faudra voter un crédit pour chaque phase SIA ?

R : Non, une fois le projet approuvé, le devis général englobera les montants des honoraires restants pour chaque phase.

Q : Si le projet ne va pas plus loin, le coût de 350'000 CHF sera-t-il réduit ?

R : Oui, car le budget pour le BAMO (bureau d'assistance au maître d'ouvrage) ne sera plus utile, étant donné qu'il est prévu pour la phase d'appel d'offres (phase 4).

Q : Le préavis propose la vente de patrimoine immobilier afin de financer ces futurs projets, savez-vous déjà quel type de bâtiment et combien ?

R : Non, cela n'a pas encore été décidé. De plus, les propositions de vente seront soumises au vote du Conseil communal. Il en est de même pour l'augmentation de la taxe sur les résidences secondaires.

Q : Le projet CLES propose un ordre d'intervention pour chaque site. Qu'en est-il des réflexions concernant la distribution des activités ? L'étude est-elle suffisamment approfondie pour garantir que chaque affectation est bien positionnée ? Ne serait-il pas pertinent de mandater un urbaniste afin de mieux synchroniser les projets du Parc des Sports et du site En Glacière avant de progresser dans les phases de projet ?

R : Pour la Municipalité, la répartition actuelle est cohérente et des réflexions internes ont été menées à ce sujet. Mandater un bureau d'études externe pour déterminer une solution de répartition idéale serait complexe.

Un conseiller pense que, malgré la potentielle complexité, il serait judicieux de vérifier la faisabilité des deux pôles simultanément. Cela permettrait d'éviter de se précipiter sur l'un des projets, tout en prenant le risque de découvrir trop tard que l'autre n'est pas adapté à son site.

Les membres de la commission remercient ensuite la délégation municipale pour les réponses aux questions et pour la qualité des débats.

Au terme d'une longue discussion sur la répartition des sites, les honoraires très importants, les variations potentielles entre les législatures, c'est avec quatre voix pour et une voix contre que la commission vous recommande, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, d'accepter le préavis 24/2024 tel que présenté.

Le rapporteur
Alexandre Mollien